Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

FORMATION ET TEST AIPR CONCEPTEUR ET ENCADRANT

novembre 26

Objectifs :

Préparer les concepteurs et les encadrants de travaux à l'examen de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) : préparer et suivre des travaux à proximité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, prévenir les dommages aux réseaux.

Moyens & Méthodes :

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Exercices d'entraînement
- QCM blanc sur la plateforme officielle
- Postes connectés fournis par Bretagne Formation Conseil pour l'examen

Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :

- Une salle, si la formation se déroule chez elle

Pré-requis :

Maîtriser la lecture de la langue française

Public :

Concepteurs : salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre qui préparent ou suivent les projets de travaux (DT, investigations complémentaires, marquage-piquetage).
Encadrants : salariés de l'entreprise ou de la collectivité qui exécute les travaux, chargés de préparer le chantier (chef de chantier, conducteur de travaux).

Durée :

1 jour
Attestation de compétences valable 5 ans.

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité, ou en salle à Lorient.
Salle de Lorient accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.

Validation :

Attestation de compétences délivrée par le centre d'examen en cas de réussite. L'AIPR est ensuite délivrée par l'employeur.

PROGRAMME

Présentation de la formation et des conditions de l'examen

Partie 1 : formation sur les thèmes de l'examen

- Réglementation et acteurs
- Endommagement des réseaux
- Mesures de prévention
- Règles métier
- Cartographie
- Déroulement d'un chantier

Partie 2 : entraînement

- QCM blanc sur la plateforme officielle, questions tirées au hasard
- Correction commentée

Partie 3 : examen

- Passage du QCM AIPR sur la plateforme officielle du ministère chargé de l'écologie
- Résultat connu dès la fin de l'examen

Évaluation

QCM de 40 questions. Bonne réponse : 2 points ; « je ne sais pas » : 0 ; mauvaise réponse : moins 1 point, moins 5 points sur une question prioritaire. Réussite à partir de 48 points sur 80.

Bretagne Formation Conseil est centre d'examen AIPR reconnu par le ministère chargé de l'écologie.

construire sans détruire
Centre d'examen habilité

Le support de formation pourra être délivré en version papier ou en version dématérialisée.